



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 6 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 30 juin, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.
M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. PAOLINI
Mme FLAMENCOURT	à	M. DELIPERI
Mme BERNARD	à	Mme SICHI
M. FERRARA	à	M. MARCANGELI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA
M. MONDOLONI	à	Mme GUERRINI
Mme VILLANOVA	à	Mme MASSEI
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. LEONETTI	à	Mme GIACOMETTI

Etaient absents :

M. CAU, M. FILONI, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 6 juillet 2015

Délibération N°2015/216

Place Binda - Opération PRU 08.05. Volet relatif au programme de rénovation urbaine (PRU). Plan de financement.

M. le Maire expose à l'assemblée :

La Ville vient de contractualiser avec l'ANRU l'avenant de sortie de la convention PRU.

Cette convention, au regard de l'état d'avancement du programme ANRU, est très contraignante pour la ville d'un point de vu technico-administratif, financier et budgétaire.

L'année 2015 constitue l'ultime exercice budgétaire d'engagement de toutes les opérations conventionnées au titre du PRU.

Cet engagement au titre de l'Anru nécessite au préalable une délibération du conseil municipal de la ville d'Ajaccio autorisant le Maire à solliciter les subventions conformément à la maquette financière actée dans le cadre du PRU; soit 20 opérations restant à engager sur 35 conventionnées.

L'opération 08.05 relative à l'aménagement de la place Binda, au sein du quartier des Cannes, a pour objectif la restructuration de ce secteur. Cette action participe de la volonté générale de clarifier l'ensemble des domanialités et de véritablement différencier les espaces publics et les espaces privés.

L'aménagement esthétique de cette place va reposer sur une amélioration du mobilier urbain, diverses plantations pour un visage plus attractif du quartier ainsi qu'un éclairage plus effectif sur l'ensemble de la place.

Le coût global de l'opération 08.05 s'élève aujourd'hui à 1 633 600 € HT.

Coût Global de l'opération HT	Coût PRU Aménagement urbain	PRU						PART VILLE HTVA Résid
		FEDER	PEI	CTC	CG2A	ANRU	PRU Total Subventions	
1 633 600 €	1 633 600 €			655 056 €		818 820 €	1 473 876 €	159 724 €

Le plan de financement relatif au volet PRU de l'opération 08.05 s'établit de la façon suivante :

Plan de Financement	Montant	Pourcentage
CTC	1 633 600 €	100%
CTC	655 056 €	40 %
ANRU	818 820 €	50 %
Ville	159 724 €	10 %

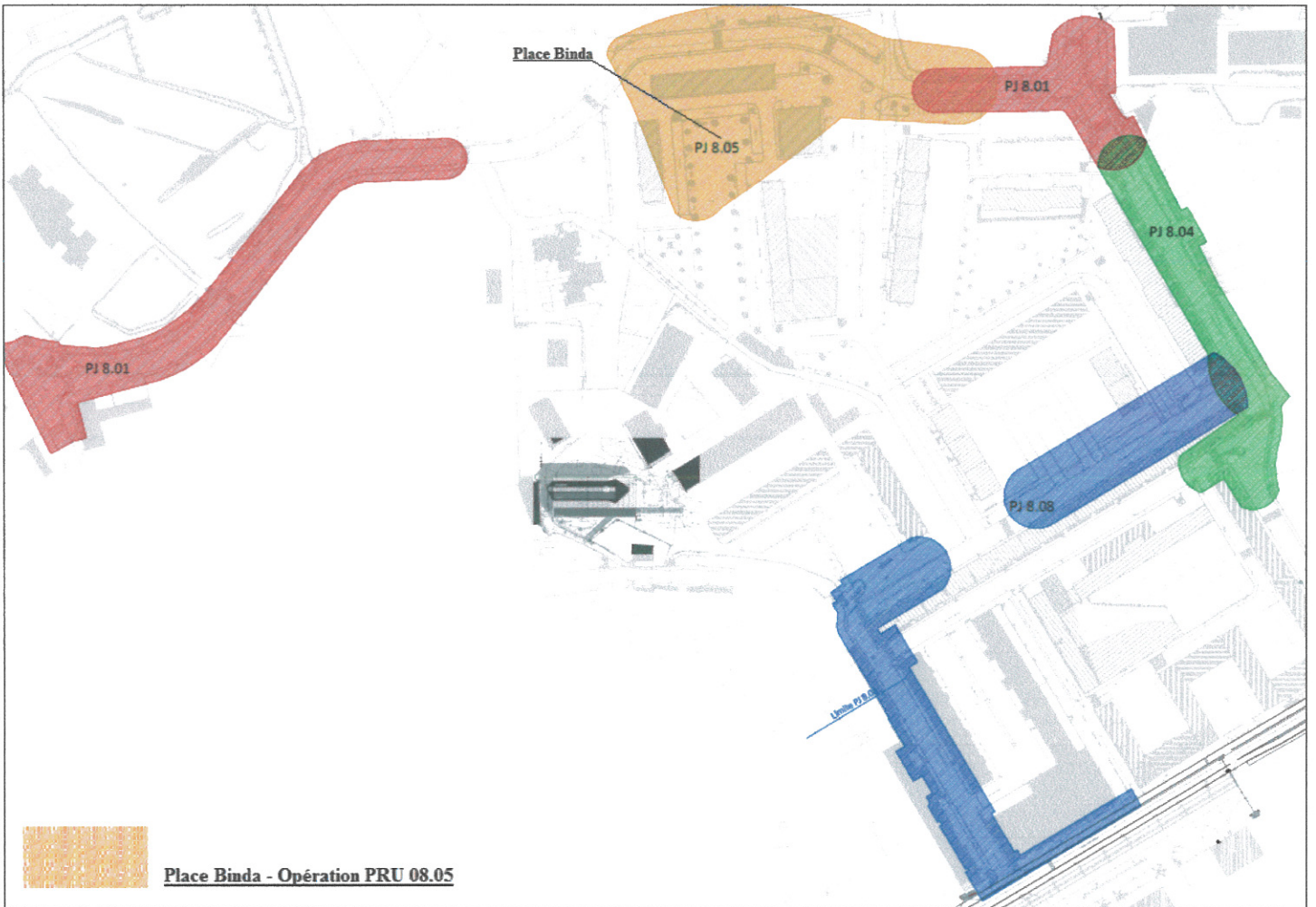
Cette opération est inscrite en Autorisations de programme au BUDGET ANNEXE DE L'ANRU, en dépenses au chapitre 23 et en recettes au chapitre 13 ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions relatives au PRU auprès des différents cofinanceurs.

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

**Plan de l'opération
Place Binda – Opération PRU 08.05
Quartier des Cannes**



LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Mme Nicole Ottavy, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 6 juillet 2015 ;

Considérant que cette opération est inscrite en Autorisations de programme au BUDGET ANNEXE DE L'ANRU, en dépenses au chapitre 23 et en recettes au chapitre 13 ;

AUTORISE Monsieur le Député-maire
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- à solliciter les subventions relatives au PRU auprès des différents cofinanceurs, comme précisé ci après :

Plan de Financement	1 633 600 €	100%
CTC	655 056 €	40 %
ANRU	818 820 €	50 %
Ville	159 724 €	10 %

- à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI


A circular official stamp of the Municipality of Ajaccio is visible to the left of the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE AJACCIO' and '20090'.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150716-2015_216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2015
Publication : 16/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

